

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES AU LIEU-DIT « LA LOURE »,
CRÉATION D'UNE ZONE AFFECTÉE À DE L'ÉQUIPEMENT PUBLIC ET D'UNE
ZONE SPORTIVE (PLAN N° 30224-523)

Vu le projet de loi sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Jussy, au lieu-dit « LA LOURE »,

Vu la résolution du Conseil municipal du 15 avril 2024 (résolution N° RES01-2024) acceptant l'avant-projet de loi et le plan n°30224-523,

Vu l'enquête technique menée auprès des services de l'État dans le cadre de la procédure de modification des limites de zones,

Vu l'enquête publique N°2036 qui s'est déroulée du 18 mars au 27 avril 2026,

Vu le courrier du département du territoire du 12 mai 2026, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones,

Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. q, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

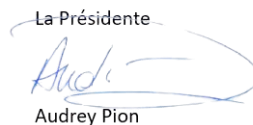
à l'unanimité

12 oui, 0 non, 0 abstention soit à l'unanimité

sur 13 conseillères municipales et conseillers municipaux présents à la séance

1. De préavisier favorablement le projet de loi de modification des limites de zones à Jussy au lieu-dit « LA LOURE », plan N°30224-523, consistant à créer une zone affectée à de l'équipement public (environ 4 027 m²) et une zone sportive (environ 1 215 m²) sur la parcelle n° 770.
2. De transmettre la présente délibération, accompagnée d'un exemplaire du plan n° 30224-523 et de l'exposé des motifs, au Département du territoire de la République et canton de Genève en vue de la suite de la procédure.

DÉLAI RÉFÉRENDIAIRE
AU 27.08.2026

La Présidente

Audrey Pion

Le Secrétaire

Christophe Mage
Page 1 sur 1